



**PROVENCE-ALPES-  
CÔTE-D'AZUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R93-2025-221

PUBLIÉ LE 12 SEPTEMBRE 2025

# Sommaire

## **Secrétariat Général pour les Affaires Régionales PACA /**

R93-2025-09-11-00004 - Arrêté portant suppression de la régie de recettes (taxes et redevances) instituée auprès du service prévention des risques de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur (2 pages)

Page 3

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales  
PACA

R93-2025-09-11-00004

Arrêté portant suppression de la régie de  
recettes  
(taxes et redevances) instituée auprès du service  
prévention des risques de la DREAL  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

**Arrêté portant suppression de la régie de recettes  
(taxes et redevances) instituée auprès du service prévention  
des risques de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur**

**Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,  
préfet de la zone de défense et de sécurité Sud,  
préfet des Bouches-du-Rhône,**

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable et portant règlement sur la comptabilité publique ;

**VU** le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;

**VU** le décret du Président de la République du 3 janvier 2025 nommant M. Georges-François LECLERC, en qualité de préfet de la région Provence-Alpes- Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône ;

**VU** l'arrêté du 20 décembre 2013 portant institution d'une régie de recettes (taxes et redevances) auprès du service prévention des risques de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

**VU** l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 06 août 2025 ;

**SUR** proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

**ARRÊTE**

**Article 1** : l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2013 portant nomination du régisseur de recettes (taxes et redevances) auprès du service prévention des risques de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur est abrogée.

La régie est supprimée au lendemain de la date de publication de l'acte au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

**Article 2** : il est mis fin aux fonctions du régisseur nommé par arrêté préfectoral n°R93-2024-04-04-00005 du 04 avril 2024.

**Article 3** : toutes les dispositions antérieures et contraires au présent arrêté sont abrogées.

**Article 4** : le secrétaire général pour les affaires régionales, la directrice régionale des finances publiques et le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui entre en vigueur le jour de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Marseille, le 11 septembre 2025

Le préfet de région,

**Signé**

Georges-François LECLERC